

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2201)

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par

M. Descoeur, M. Cattin, M. Straumann, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Bony, M. Saddier,
Mme Bassire, M. Brun, M. Viala, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Lacroute et M. Abad

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.